

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2025

DATE DE CONVOCATION
06 février 2025

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 19

PROCURATION(S) 12

VOTANTS 31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE. Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GHOUL, MARC, LECERF, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à Mme DUVALLET, M. GHOUL à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, M. MARC à M. COQUELET, M. LECERF à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme ROUSSELIN, Mme TERNISIEN à M. BALUT, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. JAMET.

M. Christian AVOLLÉ

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, BELLENGER, ZAPPIA.

Délibération N°06

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS - AUTORISATION

M. le Maire expose au Conseil municipal,

En 2025, le Centre d'Incendie et de Secours commun à Val-de-Reuil et à Louviers fête son 20^{ème} anniversaire.

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires rattachés à ce Centre sont, comme leur homologues, soumis à la **nécessité de pratiquer des séances d'activités sportives** pour maintenir leur condition physique et faire face à leurs missions, qui exigent force, endurance et agilité. La coordination, l'endurance, la flexibilité et le renforcement musculaire sont développés à travers des activités variées telles que la course, la natation, les sports collectifs et les exercices cardiovasculaires. C'est pourquoi **la Ville met gracieusement à disposition ses équipements sportifs (gymnases, piscine, salles de musculation, terrains extérieurs) pour permettre aux sapeurs-pompiers de s'y entraîner.**

Accusé de réception en préfecture
20250212-D-25-02-06-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Soucieuse de formaliser les engagements réciproques de la Ville et des sapeurs-pompiers de façon formelle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure a sollicité les services de la Ville pour **inscrire ce partenariat dans une convention pluriannuelle.**

La convention qu'il est proposé d'adopter figure en annexe de la présente délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

